

**COMPTE RENDU N°02/22**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022 A 20H00**

Présents : GINDRE D., BUSSIERE P., VACELET J., FRATER P., VERDENET P., MIGER G., RICHARD M.C., CERIGNAT N., LANOY P. GIET S, MELET J..

Excusés : DRUET M., CHEVALIER M., JACOTEY F.

Absent : PAILLARD A.

Secrétaire séance : FRATER P.

Le compte rendu de la séance du lundi 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal : lundi 28 mars 2022

**ORDRE DU JOUR**

**I] COMPTES RENDUS DELEGATIONS :**

**Monsieur le Maire :**

**- Conférence des Maires du 17 février 2022**

\* Fonds de concours : La commune de Brevans n'est pas concernée cette année.

\* Club acheteurs : Trois mois d'instruction du dossier avant de passer la commande.

\* Fonctionnement des accueils de loisirs à la rentrée de septembre 2022. Les règles vont être modifiées concernant la gestion des impayés (523 000 euros depuis 2013) et les délais d'inscription des réservations.

\* Point sur le plan climat Air Energie Territorial

.

**- Madame BUSSIERE :**

• Conseil Syndical du SICTOM du 09 février 2022 :

Effectifs : 79 salariés au total correspondant à 74,89 TP – Désaffiliation de la CAGD au centre de Gestion de la fonction publique territoriale du jura : Convention d'adhésion aux services communs de la CAGD – Budgets primitif 2022 :

fonctionnement investissement- projets : 7 à 8 Ha restent disponibles sur le site de Brevans – déchets amiantés : finalise l'étude pour mars 2022 - déchetterie de St Aubin : ouverture fin année ou début 2023 – achat de terrain pour déchetterie de Tavaux – Communication : 50 ans du Sictom cette année –Organisation : les agents sont satisfaits des propositions faites par le comité de Direction -

**- Mme VACELET :**

\* Commission Enfance Jeunesse du mardi 8 février 2022 : travail sur le règlement des accueils de loisirs pour la rentrée 2022. **Modification des conditions de réservation** afin de faciliter la gestion du personnel, des commandes de repas et de lutter contre le gaspillage et **gestion des impayés.**

\* Groupe de travail exploitation du réseau de transport du Grand Dole du 18 février 2022 : Le contrat de Délégation de Service Public avec Keolis arrive à échéance en août 2023. Etat des lieux et réflexion sur le choix du mode de gestion pour le lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation du réseau de transport de voyageurs le 17 mars 2022.

**- Monsieur FRATER :**

• Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 16 février 2022

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Le montant est égal au total de la taxe professionnelle reçue par le Grand Dole reversé à chaque commune diminué du coût des charges transférées par les communes et supportées par le Grand Dole. Pour info Brevans a eu 70451 € l'année précédente et l'attribution sera de 65804 €

**II COMPTE DE GESTION 2021 : délibération :**

- Présenté par le maire, le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, fait apparaître un déficit d'investissement de 678.23 €, un excédent de fonctionnement de 180 683.69 € soit un résultat de clôture de 180 005.46 €. N'appelant ni observation ni réserve de la part du conseil municipal, le compte de gestion 2021 est adopté par ce dernier. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

**III] COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Délibération**

- section de fonctionnement : Dépenses : 302 946.46 € Recettes : 390 218.05 € soit un excédent de 87 271.59 €  
Section d'investissement : Dépenses : 127 095.74 € Recettes : 205 795.38 € soit un excédent de 78 699 64 €.

Après présentation du compte administratif 2021, Monsieur le Maire passe la parole à la première adjointe et se retire de la salle au moment du vote. Délibération votée à l'unanimité.

#### **IV| AFFECTATION DU RESULTAT 2021 : délibération**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2022, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 180 005.46 € et le déficit d'investissement d'un montant de 678.23 €. Délibération votée à l'unanimité

#### **IV| TRAVAUX PLACE DE LA MARE :**

- **Extension réseau d'eau :** Devant le refus du SIERD de la prise en charge des frais inhérents à l'extension du réseau d'eau, malgré les directives du Sous-préfet, le maire a ressaisi ce dernier par courrier afin qu'il intervienne et règle le problème.

- **Electrification :** Le maire a vu avec ENEDIS : Les poteaux EDF resteront en place de même que le compteur LINKY qui alimente la buvette mais aussi le radar pédagogique de limitation de vitesse
- Une nouvelle ligne souterraine sera tirée du second poteau à la buvette avec installation d'un compteur propre à l'alimentation de cette dernière ce qui permettra d'ôter la ligne privée passant sur la propriété de M. et Mme ROUSSETEAU. Plus tard, suppression de l'alimentation électrique du radar avec installation d'un nouvel appareil alimenté en photovoltaïque.

#### **V| REVISION DU PLUi :**

Deux points à aborder : Place de la mare : Lors de la rencontre avec le service urbanisme dans le cadre de la révision du PLUi, le maire a informé du projet de la construction fixe place de la mare. Le service urbanisme a indiqué qu'il n'était pas possible de réaliser ce projet avec le zonage actuel (NL) et qu'il fallait passer en zone UV. Le PLUi indiquant qu'en zone NL sont admis les constructions et installations à usage d'équipements sportifs et de loisirs, une confirmation du service urbanisme. Mme MELET propose de déposer un certificat d'urbanisme opérationnel qui nous confirmera notre interrogation.

D'autre part, vu la très forte augmentation du devis initial permettant la demande de subventions de septembre 2021 et celui d'aujourd'hui, nous devons réactualiser, le budget initial ne correspondant plus. De ce fait, les demandes de subventions auprès du Grand Dole, de l'Etat et du Département ont été annulées. Cette construction pourra être réalisée en 2023 s'il est possible de le faire sans révision du PLUi sinon en 2024.

D'autre part, l'entreprise 101 soucis a rencontré le Maire concernant son souhait de trouver un bâtiment pour son activité. Elle serait intéressée par le bâtiment agricole de M. BARDOUX. Ce bâtiment est en zone agricole et le zonage devrait être modifié pour passer en industriel. Le maire précise que si toutefois 101 soucis venait à se déplacer à nouveau, nous ne pouvons pas prédire qui viendrait s'installer à la place. Après avoir en discuté, la majorité du conseil n'est pas favorable de modifier le zonage de cette parcelle. Certains conseillers conseillent à cette entreprise de continuer à s'agrandir sur la zone existante destinée à ce genre d'activités entre autres.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### **Le Maire :**

- **Rencontre gendarmerie :** le maire a rencontré le nouveau lieutenant JUNG commandant la communauté de brigades de Dole. Elle a communiqué les résultats sur Brevans en matière de sécurité routière intervention, délinquance. Entre les années 2020 et 2021, on constate une forte baisse.
- **Terrain M. MICHEL** chemin des Topes : le maire informe que la signature du terrain acheté à M. MICHEL pour l'euro symbolique a été effectuée chez le notaire.
- **Chemin de la prairie :** les travaux de réfection du chemin de la Prairie sont en cours et effectués par l'entreprise AGRI SERVICES.
- **Fibre :** la pose de l'armoire pour la fibre sera effectuée entre le 7 et 12 mars 2022 vers l'arrêt bus grande rue.
- **Stationnement gênant Avenue Eisenhower :** les véhicules ne respectant pas les stationnements prévus sur l'avenue Eisenhower en débordant sur la piste cyclable, le maire a rédigé un document qui sera posé sur les pare brises des véhicules en infraction avertissant leur propriétaire avant intervention de la gendarmerie.
- **Panneau aire de jeux :** le maire présente le panneau qui sera posé vers la plateforme sportive réglementant l'utilisation de ces jeux.
- **Eclairage carrefour RD973/RD358 :** A la demande d'administrés, le maire a écrit de nouveau au Président du Conseil Départemental afin que l'éclairage à ce carrefour soit rétabli. Le Maire de Dole et le conseiller général du canton d'Authume soutiennent la position du Maire de Brevans.
- **Elections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022) :** le maire fait passer les tours de garde afin que chacun s'inscrive sur un créneau pour les deux élections.
- **Travaux SOGEDO**
- : le maire a contacté la SOGEDO afin de finaliser les travaux entrepris sur Brevans pour remettre en état la voirie et les trottoirs qui ont été abîmés (grande rue, rue de la courbe et rue du château d'eau)

Infos et questions des conseillers municipaux :

**M. VERDENET** : précise que la voirie de l'entrée du parc jusqu'à l'arrêt de bus est à prévoir. Elle n'a jamais été reprise depuis la construction du lotissement. Le maire ira constater sur place.

Il informe également qu'une voiture de police est souvent stationnée sur la route à l'entrée du Parc ce qui gêne la circulation. La gendarmerie fait de la surveillance routière. Le maire demande qu'un conseiller municipal l'appelle quand la voiture sera de nouveau garée à cet endroit et se rendra sur place.

Il informe également que les chiens du propriétaire de l'habitation sise 165 Avenue Eisenhower aboient sans cesse et sont dangereux. M. LANOY confirme cet état de fait.

**M. FRATER** informe que le comité des fêtes participera à la journée portes ouvertes de la méthanisation le samedi 5 mars en proposant buvette et casse-croute pour le midi et l'après-midi vente de gaufres.

Séance levée vers 21h50

Le Maire, Denis GINDRE

